

Délibération du CONSEIL

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI - STRATEGIE, RECHERCHE, INNOVATION ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR - VILLE NUMERIQUE

Délibération cadre : stratégie digitale pour la métropole

Le numérique transforme en profondeur la société et la MEL est concernée par les mutations qu'il induit. Si les risques sont importants, les opportunités sont également nombreuses et la MEL se doit de les saisir en se dotant d'une stratégie digitale qui lui permette d'affirmer ses ambitions, de développer des projets, de fédérer des partenaires et d'accéder à des financements.

Les défis sont nombreux mais pour y répondre la MEL peut s'appuyer sur **des valeurs** qui forgent son identité et sur **des leviers importants** liés notamment à la qualité de son écosystème numérique, la diversité des expériences sur le sujet, un savoir-faire industriel, de recherche et associatif,...). En leviers propres, son système d'information géographique, ses capacités d'ingénierie financière et technique, ses compétences...

La stratégie #Résolument digitale ! affirme la volonté de la MEL d'accompagner le développement du numérique en produisant une ambition et une vision partagées s'inscrivant dans un futur proche (3-5 ans) de manière à mettre en place des points de repère et des actions pour et avec les acteurs métropolitains et extra-métropolitains.

1. Les axes stratégiques et objectifs

Forte d'un écosystème numérique métropolitain remarquable et d'un positionnement géostratégique clef, la MEL peut également compter sur une forte dynamique en matière d'innovation sociale. Mais la stratégie digitale ne peut constituer une fin en soi, elle doit répondre à des grands défis. Elle se décline donc au travers de 3 axes principaux :

Une métropole résolument performante et résiliente

Le territoire métropolitain doit anticiper une mutation sans commune mesure avec les précédentes et en faire un avantage concurrentiel pour accélérer son développement en devenant un territoire d'excellence dans ce domaine. Les mots clés sont ici résilience pour absorber ce choc du numérique et performance pour accroître la compétitivité du territoire, au travers de 6 orientations :

En premier lieu, (**orientation #1**) il s'agit d'appuyer l'excellence technologique du territoire en renforçant ses compétences sur des technologies émergentes et clefs pour son avenir et faciliter l'accès des entreprises à ces technologies (Internet des Objets, intelligence artificielle, Big Data, Cloud Computing...).

Ensuite, il est nécessaire d'accompagner la transition digitale des acteurs métropolitains (**orientation #2**) et d'accompagner la montée en compétences des

personnes en difficultés, en premier lieu des jeunes, pour qu'elles puissent trouver des débouchés professionnels grâce au numérique, tout en permettant aux entreprises de recruter ces nouvelles compétences.

En outre, le statut d'autorité organisatrice des réseaux invite à favoriser l'émergence de nouvelles connectivités (**orientation #3**) et de se doter d'une plateforme urbaine de services numériques (**orientation #4**) pour faire face à l'enjeu technique d'interopérabilité entre les systèmes d'information des collectivités et de leurs partenaires privés, tel qu'encouragé par l'Europe.

Afin de préparer l'avenir, il conviendra de mettre l'innovation technologique au cœur des projets d'aménagement (**orientation #5**) en mettant les usages et les usagers au centre du développement de la stratégie digitale et de développer l'intelligence des réseaux (**orientation #6**) pour mieux gérer la ville de demain.

Une métropole résolument citoyenne et créative pour impulser des changements de société

Avec un écosystème de l'économie sociale et solidaire parmi les plus développés en France, le territoire de la MEL peut favoriser l'émergence de nouveaux repères en matière de conduite de politiques publiques, en associant les usagers au plus tôt dans les processus de décision et de conception des projets. Il s'agit, ici d'accompagner la créativité, l'innovation sociale, la médiation au service des citoyens en s'appuyant sur les potentialités offertes par le numérique.

Elle devra également favoriser l'émergence de lieux et dispositifs créatifs et contributifs (**orientation #7**) afin d'inscrire durablement des pratiques qui stimulent la créativité dans nos modes de faire, dans les quartiers et au cœur de l'entrepreneuriat. Ces lieux permettront de favoriser de nouveaux modèles de valeur et d'échange (**orientation #8**) en encourageant l'essor de l'économie collaborative pour adapter le territoire à la transition numérique.

La capacité du numérique à faire bouger les lignes sera exploitée pour aider à surmonter les inégalités auxquelles des personnes en difficulté peuvent être confrontées en le mettant au service de nouvelles solidarités (**orientation #9**).

Le patrimoine, la culture et les sports seront mis au cœur d'une démarche visant à produire une nouvelle expérience de la ville (**orientation #10**) en repensant l'aire publique comme un espace continu de services et d'informations personnalisés, contextualisés et géomarqués. Enfin la métropole continuera de développer la mobilité intelligente (**orientation #11**).

Une métropole résolument européenne et internationale pour renforcer sa position géostratégique

#Résolument digitale c'est aussi faire du numérique un outil de développement (**orientation #12**) et de renforcement de la présence nationale, européenne et internationale de la MEL sur le numérique (**orientation #13**).

2. Les principes et modalités d'intervention

Dans le respect du principe de subsidiarité qu'elle énonce comme valeur fondatrice de sa stratégie digitale, la MEL assurera :

- un rôle d'ensemblier des énergies à l'échelle métropolitaine en créant un cadre favorable au développement des projets numériques ;
- la prise de leadership des projets numériques qu'elle développe pour ses propres besoins et la production d'un cadre d'expérimentation ;
- La fourniture aux acteurs, en premier lieu aux communes, d'une infrastructure leur permettant ensuite de mettre en place leurs propres contenus ;
- L'apport aux communes, en particulier les plus petites qui ne disposent pas des moyens nécessaires, d'une ingénierie pour les aider à réaliser leurs projets.

Quatre modalités d'intervention de la MEL sont préconisées :

- l'investissement de la Métropole sur ses propres politiques pour favoriser leur modernisation en lien étroit avec les acteurs privés
- la mise en place d'actions structurantes faisant levier et s'inscrivant dans des logiques de mutualisation permettant aux communes et aux partenaires locaux d'accéder aux outils en résultant.
- Le lancement d'appels à manifestation d'intérêts (AMI) et d'appels à projets (AAP) pour impulser et créer les conditions pour que les projets se réalisent.
- la mise en réseau d'acteurs pour favoriser la création d'alliances de compétences permettant de développer des projets dès lors que la MEL a connaissance de ces compétences.

Un certain nombre de ces actions donneront lieu à des expérimentations. Deux types d'expérimentations sont visés :

- Des expérimentations d'innovation territoriale impulsées et coordonnées par la MEL autour de la gestion intelligente des flux (transport et mobilités intelligentes, voirie, déchets,...), la mise en place d'une plate-forme de données urbaines (hypervision) destinée à modéliser et favoriser l'aide à la décision, la création d'un laboratoire des usages métropolitain permettant d'impliquer les usagers dans la création de nouveaux services numériques pour la ville de demain.
- Des expérimentations pour les communes répondant à leurs besoins et ceux de leur population associant des associations, des industriels, les sites d'excellence du territoire avec vocation à être généralisées à l'ensemble du territoire métropolitain. Trois champs d'expérimentation seront explorés : Les nouvelles solidarités (citoyenneté, le maintien des personnes âgées à domicile, l'accessibilité de la ville aux personnes handicapées...), les services aux usagers, de nouveaux usages au service de la préservation des ressources (économies d'énergie et réduction des déchets).

L'approche financière dans le contexte contraint qui s'impose de plus en plus aux collectivités nécessitera de s'assurer de la soutenabilité financière des actions et expérimentations et d'identifier – en complément des budgets inscrits pour le soutien

à l'économie numérique et le développement de la ville numérique - les leviers que pourraient apporter les partenaires privés, les fonds FEDER/FSE du volet numérique des programmes opérationnels avec, en ce qui concerne le FEDER, une enveloppe envisageable qui se situe entre 5 et 6 M€ dont 3M€ pour les quartiers prioritaires de la politique de la ville dans le cadre de l'investissement territorial intégré, les appels à projets nationaux et européens.

Parallèlement et plus spécifiquement pour les projets d'expérimentations la mise en place d'un fonds dédié sera explorée avec la Caisse des dépôts et des Consignations.

Pour mener à bien ses projets et réaliser un suivi opérationnel de sa stratégie digitale, la MEL mettra en place un ensemble d'indicateurs de performance clairs, réalistes, pertinents, adaptés à ses objectifs et facilement collectables.

3. Une gouvernance partenariale et ouverte

La gouvernance de la stratégie digitale de la MEL s'organisera autour :

- D'Un Comité de Pilotage présidé par le Président de la MEL et animé par l' élu en charge du numérique, qui implique les élus directement concernés par les projets et les expérimentations de la stratégie. Ce Comité a pour fonction de réfléchir et d'actualiser les orientations stratégiques de la stratégie. Il se réunit tous les trois mois ;
- D'Un Comité Métropolitain du numérique associant la Région Nord – Pas – de – Calais – Picardie et regroupant les acteurs clefs sur le numérique : des entreprises, des acteurs de la formation et de la recherche, des représentants du monde associatif, des pôles de compétitivité, des organismes parapublics, les sites d'excellence du territoire sur le numérique. Intégrant une forte dimension éthique, ce Comité est d'abord un lieu de concertation, de discussion et de coordination entre l'ensemble des partenaires impliqués dans le développement du numérique avec la MEL. Son rythme de réunion est semestriel ;
- D'Un Conseil Scientifique qui est le comité de contenus des Rencontres du Numérique. Il associe une fois par an des leaders d'opinion et des experts de haut niveau sur le numérique. Son objet est de stimuler, de proposer des orientations de travail à explorer tant sur les technologies que sur les usages numériques.
- D'Un groupe permanent regroupant des « référents stratégie digitale » dans les directions et/ou les pôles qui auront pour mission de participer à la consolidation du portefeuille d'action et de leur mise en cohérence globale.

En conséquence, la commission «DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - EMPLOI - RECHERCHE » consultée, le Conseil métropolitain décide :

1. De valider la présente délibération cadre et son annexe présentant les orientations de la stratégie digitale de la MEL, ses principes d'action et sa gouvernance.

Adopté à l'unanimité

Acte certifié exécutoire au 01/07/2016

Le Président de la Métropole Européenne de Lille,
Pour le Président,
Le Responsable délégué


Arnaud FICOT 